



SANCTUAIRE DE LOURDES

COMMUNIQUÉ

LOURDES - DE NOUVELLES MESURES POUR LA SÉCURITÉ DES PÈLERINS

Pèlerinage National (11-16 août 2016) et fête de l'Assomption (lundi 15 août 2016).

Le Sanctuaire de Lourdes est un lieu de prière et de paix, qui accueille des pèlerins et des visiteurs du monde entier. Soucieux de leur sécurité, les autorités françaises et les responsables du Sanctuaire ont travaillé ensemble pour renforcer le dispositif de sécurité déjà existant.

- Concernant l'accès au Sanctuaire, seules 3 portes sont ouvertes : la porte Saint-Michel, la porte Saint-Joseph et l'accès par la route de Pau. Ces accès sont ouverts de 6h le matin (5h pour la porte Saint-Joseph) jusqu'à minuit trente.
- Aux entrées du Sanctuaire, des fouilles sont effectuées par les gardes du Sanctuaire aidés par des agents de sécurité extérieurs. Il convient donc, pour les pèlerins, de se présenter suffisamment à l'avance à l'entrée du Sanctuaire, afin de respecter les horaires des célébrations. Il leur est demandé de ne pas avoir de sacs ni de bagages en entrant dans le Sanctuaire. Les bouteilles en verre, les couteaux, ciseaux, ainsi que tous les objets ayant une pointe acérée ou une arête vive et tous les objets contondants sont strictement interdits. Si un pèlerin porte sur lui ce type d'objet l'entrée lui sera refusée. Il devra soit retourner les déposer dans son lieu d'hébergement, soit les jeter dans le container prévu à cet effet, étant entendu qu'il ne sera pas possible de les récupérer en sortant.
- Un contrôle spécifique des personnes à mobilité réduite circulant en fauteuil roulant ou voiture bleue est effectué avec une attention particulière pour les pèlerins munis d'une bouteille d'oxygène.
- Par ailleurs, les services de l'État seront présents et visibles pour la sécurité de tous : renforts de police et patrouilles de militaires armés à l'intérieur du Sanctuaire. Enfin, la circulation et le stationnement aux abords du Sanctuaire seront modifiés.

Ces mesures de sécurité devenues nécessaires suite à l'état d'urgence sont mises en place grâce à une collaboration entre le Sanctuaire, la préfecture des Hautes-Pyrénées et la Ville de Lourdes. Elles vont permettre aux milliers de pèlerins attendus, de célébrer dans la paix et dans la joie, la fête de l'Assomption de la Vierge Marie.

Le mot «Assomption» évoque l'élévation de la Vierge-Marie au ciel après sa mort. C'est en 1950 que le Pape Pie XII affirmait la foi de l'Église en l'Assomption, en écrivant : « (...) Nous déclarons et nous définissons comme un dogme divinement révélé que l'Immaculée Mère de Dieu, Marie toujours Vierge, après avoir achevé le cours de sa vie terrestre, a été élevée en corps et en âme à la gloire céleste. » Cette fête est aujourd'hui, en France, l'une des quatre fêtes catholiques légalement chômées (avec Noël, l'Ascension et la Toussaint). La Vierge Marie, depuis 1638, sous le règne de Louis XIII, est la patronne de la France.